



## Informations clés pour l'investisseur

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce placement collectif de capitaux. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale en vertu de la législation suisse sur les placements collectifs de capitaux, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce placement collectif et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Placement collectif de capitaux, Rare Earth Elements Fund (CHF), un compartiment de RARE EARTH ELEMENTS FUND

(Distribution) CH0111943673

Direction de Fonds : CACEIS (Switzerland) SA

### Objectifs et politique de placement

L'objectif principal du compartiment (ci-après le «Fonds») est de maximiser la croissance de sa fortune à long terme en investissant en valeurs mobilières liées aux Terres Rares (Rare Earth Elements ou REE), soit les éléments lithophiles.

La performance du Fonds sera le résultat de l'addition de la gestion de trois types de revenus distincts : les actions, certificats ou produits structurés du secteur Rare Earth Elements, ses revenus, la fluctuation des taux de changes et l'utilisation des techniques de couverture pour diminuer la volatilité ou immuniser des profits.

Déduction faite des liquidités (avoirs en banque), la fortune du Fonds est principalement investie en valeurs mobilières notamment en titres de participation et droits-valeurs, instruments financiers dérivés (y compris warrants), produits structurés, parts d'autres placements collectifs de capitaux (actifs ou indexés, notamment sur les produits liés au secteur des REE et métaux associés et qui, selon leur documentation, placent leur fortune ou une partie de celle-ci suivant la politique de placement du compartiment du Fonds) et obligations ou autres droits de créance d'entreprises qui exercent une partie de leur activité économique dans le secteur des REE (exploration, production, raffinement, recyclage et trading). Les titres acquis sont cotés en Suisse ou à l'étranger sur une bourse ou un marché réglementé, ouvert au public.

Les investissements sont libellés en franc suisse (CHF).

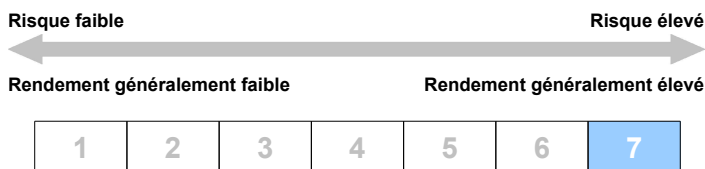
Les parts du Fonds peuvent être souscrites ou rachetées jusqu'à 17 heures au plus tard le mercredi, ou dans les cas d'un jour férié au plus tard le jour ouvrable précédent.

Les revenus du Fonds Rare Earth Elements Fund (CHF) sont distribués annuellement aux investisseurs.

Le Fonds, respectivement le compartiment, supporte ses frais de transaction, ce qui réduit son rendement.

L'investissement devra être envisagé à long terme.

### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du placement collectif sur une période de 5 ans.

La catégorie de risque 7 reflète un potentiel de gain et/ou de perte le plus élevé de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions, certificats ou produits structurés sur le marché des terres rares.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du placement collectif.

La catégorie de risque associée à ce placement collectif est un indicateur susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le placement collectif non pris en compte dans cet indicateur :

**Risques liés aux placements :** Les placements sont effectués dans des titres de participation et droits-valeurs d'entreprises, et sont étroitement liés aux résultats desdites entreprises. La valeur des placements se réfère à celle régnant sur le marché. En fonction de l'évolution boursière générale et des titres figurant dans le portefeuille du Fonds, la valeur d'inventaire peut ainsi faire l'objet de fluctuations considérables. Il ne peut être exclu que cette valeur diminue pour une période de temps prolongée. Il n'est donc pas garanti que l'investisseur réalise un revenu défini et qu'il puisse restituer ses parts à un prix déterminé à la direction du Fonds.

**Risque de concentration :** Le Fonds investit principalement dans le secteur des terres rares. Des investissements dans les sociétés minières peuvent être spéculatifs – les sociétés minières sont dépendantes de l'évolution du prix des métaux ou éléments sous-jacents. Ceci a tendance à se manifester de façon plus accentuée durant les phases baissières. Pour les titres peu liquides, des ventes importantes peuvent avoir temporairement un impact négatif sur les prix. Ceci peut engendrer une volatilité plus grande que d'autres types d'investissement. Il existe également un risque lié au marché physique à travers de possibles fluctuations des prix des différents métaux de terres rares et métaux associés.

**Risque politique :** Les investissements se répartissent sur plusieurs continents. Ainsi les risques géopolitiques peuvent impacter les entreprises sur leur site d'extraction, de transformation, de fabrication, de recyclage ou sur les places de négoce. Les investissements dans certains pays ayant une situation gouvernementale et/ou politique instable peuvent entraîner une expropriation, des restrictions sur des avoirs étrangers ou des contrôles sur devises.

**Risque de change :** Le risque de change provenant d'investissements dans des valeurs mobilières libellées en monnaies autres que l'unité de compte du Fonds, peut être couvert, partiellement couvert ou non couvert contre l'unité de compte du Fonds.

**Impact des techniques de couverture :** L'utilisation de dérivés à des fins de couverture dans un marché haussier pourrait réduire le potentiel de gain.

## Frais

Les frais, utilisés pour le fonctionnement du placement collectif, y compris sa commercialisation et sa distribution, réduisent la croissance potentielle du placement.

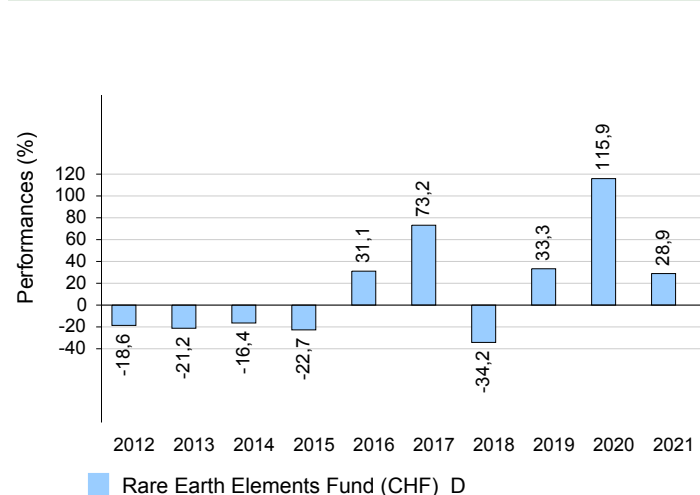
Frais imputés à l'investisseur	
Commission d'émission	2,00%
Commission de rachat	0,50%
Il s'agit du pourcentage le plus élevé pouvant être déduit du montant de souscription de l'investisseur.	
Frais imputés à la fortune du Fonds sur une année	
Frais courants	1,95%
Frais imputés à la fortune du Fonds dans certaines circonstances	
Commissions liées à la performance du Fonds	5,62% à la dernière clôture du placement collectif
20% de la performance réalisée au-dessus du «hurdle rate» selon le principe du «High-Watermark».	

Les frais d'entrée et de sortie sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas. Consultez votre conseiller financier pour connaître le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants reposent sur l'exercice précédent clôturé au 31 décembre 2021 et peuvent fluctuer d'une année sur l'autre. Sont exclus :  
- les commissions liées à la performance du placement collectif.  
- les coûts de transaction, à l'exception des coûts liés à l'émission ou au rachat de parts dans ces fonds cibles.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage « Rémunération et frais accessoires » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse [www.caceis.ch](http://www.caceis.ch).

## Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le placement collectif. Concernant les performances pour l'année de lancement du Fonds, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur lesdites performances.

Date de lancement du placement collectif : 2 juillet 2010

Date de lancement du compartiment : 2 juillet 2010

Devise de référence : Franc suisse

## Informations pratiques

Banque dépositaire : Banque Cantonale Vaudoise

Gestionnaire : Dolefin S.A.

Le prospectus et contrat de fonds, le document d'informations clés pour l'investisseur ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus en langue française gratuitement auprès de la direction de fonds, CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, et auprès de la banque dépositaire, Banque Cantonale Vaudoise, Place Saint-François 14, CH-1001 Lausanne.

Le prix des parts du Fonds est actualisé à chaque calcul de VNI, c'est à dire hebdomadairement, et est publié quotidiennement dans l'Agefi, ainsi que sur la plateforme internet de Swiss Fund Data AG ([www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch)) et sur [www.caceis.ch](http://www.caceis.ch).

La responsabilité de CACEIS (Switzerland) SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus et contrat de fonds.

Le présent document décrit un compartiment du Fonds.

La législation fiscale peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.

Le présent placement collectif est approuvé et soumis à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

La direction de Fonds CACEIS (Switzerland) SA est approuvée et soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 18 février 2022.